

Annexe 7 : Déclaration de tir de nuit avec source lumineuse

Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral n° en date du/..../2021)

Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle 1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3 ou par mail : info@fdc57.org ou site internet : www.fdc57.org	M le Maire de la commune de <u>Sarralbe</u> Adresse : <u>1 place de la République</u> Code Postale : <u>57430</u> Ville : <u>SARRALBE</u>	ONF (si lot domanial) : - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ <u>Ou</u> - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex
--	---	--

Je soussigné (nom-prénom) HETZEL Sven

Titulaire du droit de chasse sur la commune de Sarralbe

Lot n° : 2406L communal réserve domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant 9 rue Henri Heigel 57430 Sarralbe

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

- toute la chasse
-
-
-

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du : 01/03/2025 au 01/03/2026

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : Sarralbe Le 26/02/2025

Signature (obligatoire) :

